

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 juin 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 21 mai 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre du 26 décembre 2002 (S/2003/15) transmettant un rapport complémentaire soumis par la République centrafricaine au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a examiné soigneusement ce rapport, avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies. La République centrafricaine a été priée de répondre sous forme de rapport complémentaire le 15 août 2003 au plus tard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

